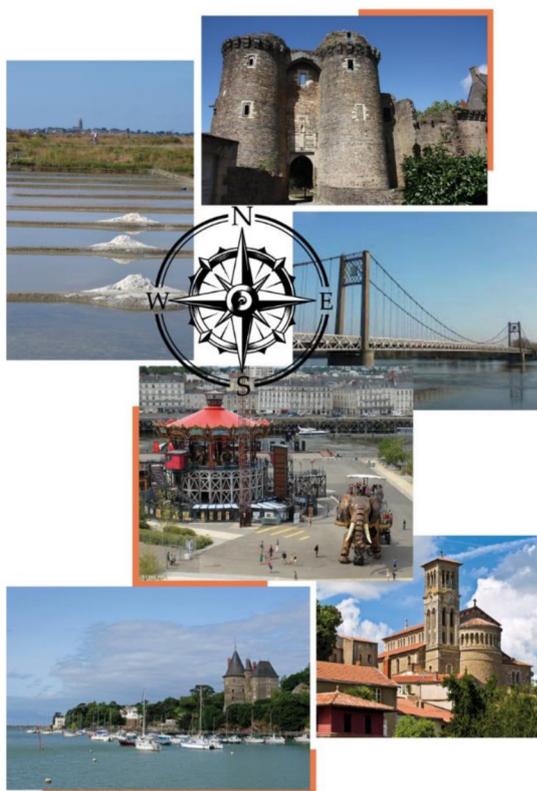


# CENTRE DE GESTION DE LOIRE-ATLANTIQUE

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### RAPPORT DE PRÉSENTATION



Conseil d'administration du 28 février 2023

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID : 044-284400025-20230228-23\_004\_DI-DE



## SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE : RAPPEL DE LA PROCÉDURE BUDGÉTAIRE</b> .....	4
<b>BUDGET PRINCIPAL : L'ÉPARGNE CONSOLIDÉE</b> .....	5
1/ <b>Évolution des équilibres financiers</b> .....	5
2/ <b>La section de fonctionnement</b> .....	6
Les dépenses de fonctionnement.....	6
Les recettes de fonctionnement.....	9
Le résultat de fonctionnement .....	13
3/ <b>La section d'investissement</b> .....	14
Les dépenses d'investissement.....	14
Les recettes d'investissement .....	15
Résultat d'investissement.....	15
<b>BUDGET ANNEXE</b> .....	16
Les recettes de fonctionnement.....	16
Les dépenses de fonctionnement.....	17
Résultat du budget annexe.....	18

## **PRÉAMBULE : RAPPEL DE LA PROCÉDURE BUDGÉTAIRE**

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses effectivement mandatées et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire.

Il permet au Président ordonnateur de rendre compte de sa gestion au Conseil d'administration et traduit les réalisations effectives, tant en fonctionnement qu'en investissement, qui donnent vie au projet du Centre de gestion.

Il permet en outre d'apprécier la santé financière du Centre à travers l'évolution des équilibres budgétaires et comptables et le résultat dégagé. En effet, celui-ci contribuera à financer les projets futurs, au regard des compétences et spécificités du CDG en matière d'ingénierie et d'appui aux collectivités sur le territoire. Il est aussi le moyen de faire face aux aléas internes et externes, comme ce fut le cas en 2020.

L'approbation du compte administratif intervient après l'approbation du compte de gestion du comptable public, avec lequel il doit être strictement en cohérence. Le résultat constaté est ensuite affecté au budget 2023 par l'adoption du budget supplémentaire.

Le présent rapport s'attache à présenter, en complément de la maquette budgétaire réglementaire, disponible sur demande, les principales réalisations de l'année 2022 ainsi que l'équilibre des comptes par section de l'exercice budgétaire.

## **BUDGET PRINCIPAL : L'ÉPARGNE CONSOLIDÉE**

Alors que le budget primitif 2022 faisait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 37 292 €, le compte administratif 2022 affiche finalement un **résultat de 146 850 €**, supérieur de quasiment 20 000 € au résultat de fonctionnement de l'année 2021.

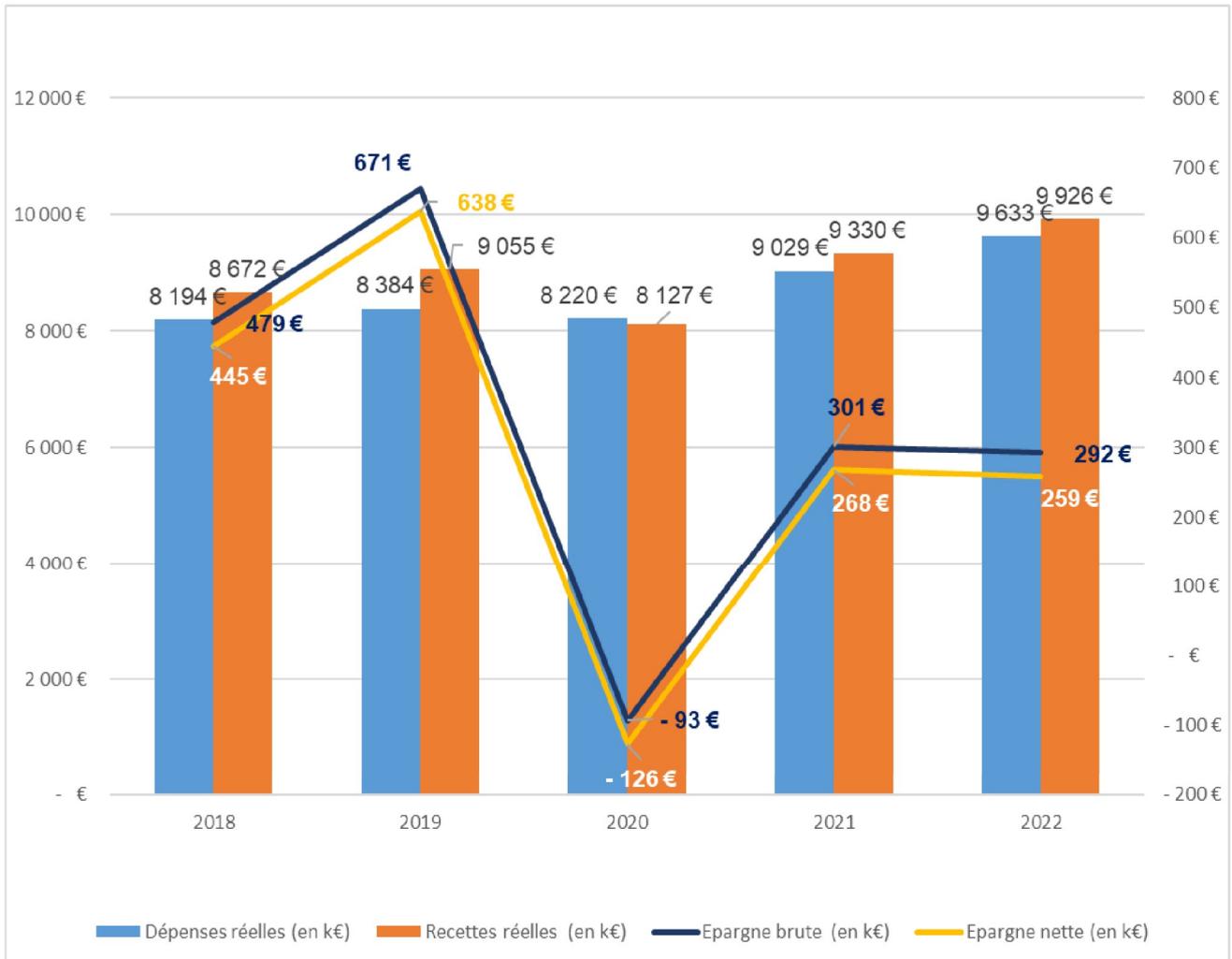
Ce résultat positif vient porter **l'excédent cumulé de fonctionnement à 2 150 154 €** et confirme le redressement de la trajectoire financière du Centre de gestion après le choc de 2020.

### **1/ ÉVOLUTION DES ÉQUILIBRES FINANCIERS**

Les épargnes se stabilisent par rapport à 2021. La vigilance reste néanmoins de mise au regard d'une conjoncture économique nationale voire internationale compliquée, marquée par un fort taux d'inflation et qui pèse sur le bloc local.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes courantes de fonctionnement	8 670 471 €	8 908 443 €	8 123 897 €	9 327 163 €	9 925 885 €
Dépenses courantes de fonctionnement	8 186 634 €	8 369 339 €	8 186 163 €	9 022 027 €	9 609 913 €
<b>Epargne de gestion courante</b>	<b>483 837 €</b>	<b>539 104 €</b>	<b>- 62 266 €</b>	<b>305 137 €</b>	<b>315 972 €</b>
Recettes financières	- €	- €	- €	- €	- €
Charges financières	4 060 €	3 687 €	3 313 €	2 940 €	2 567 €
Recettes except	1 868 €	146 085 €	3 275 €	3 092 €	- €
Charges except	2 820 €	10 480 €	30 692 €	4 293 €	20 908 €
<b>Epargne brute</b>	<b>478 825 €</b>	<b>671 022 €</b>	<b>- 92 996 €</b>	<b>300 996 €</b>	<b>292 497 €</b>
Remboursement du capital de la dette	33 333 €	33 333 €	33 333 €	33 333 €	33 333 €
<b>Epargne nette</b>	<b>445 491 €</b>	<b>637 689 €</b>	<b>- 126 329 €</b>	<b>267 662 €</b>	<b>259 164 €</b>
Capital restant dû	342 833 €	308 660 €	277 778 €	244 445 €	208 333 €
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>0,72</b>	<b>0,46</b>	<b>-2,99</b>	<b>0,81</b>	<b>0,71</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>5,52%</b>	<b>7,41%</b>	<b>-1,14%</b>	<b>3,23%</b>	<b>2,95%</b>

## Evolution de l'épargne brute



## 2/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

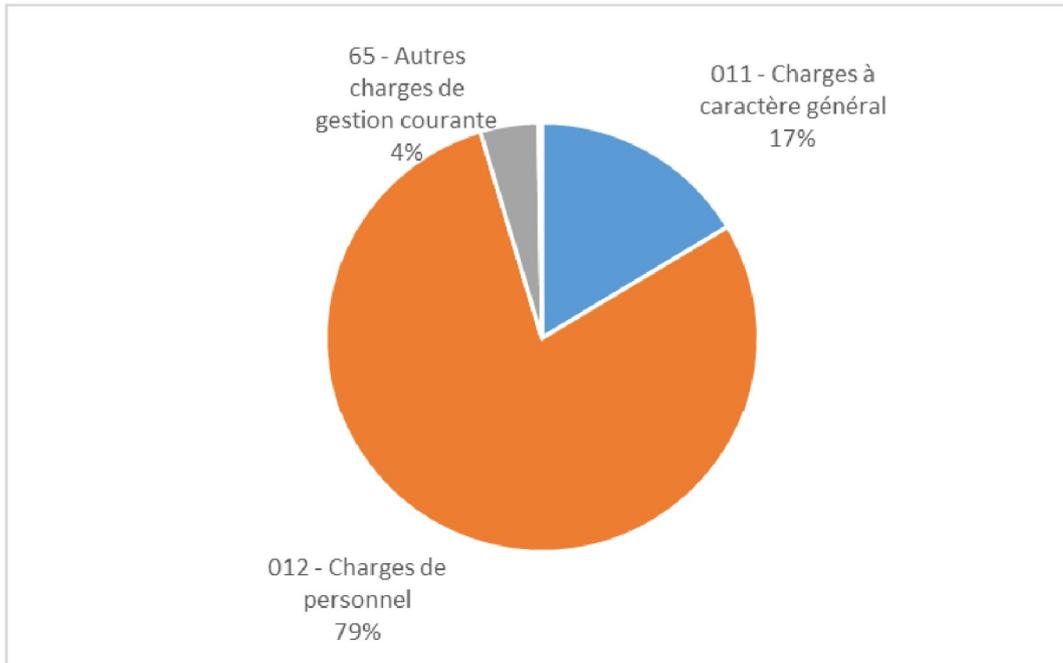
Chapitre budgétaire	CA 2021	CA 2022	Différence	Variation
011 - Charges à caractère général	1 481 908,25 €	1 576 821,97 €	94 913,72 €	6,40%
012 - Charges de personnel	7 127 853,54 €	7 613 095,55 €	485 242,01 €	6,81%
65 - Autres charges de gestion courante	412 264,98 €	419 995,16 €	7 730,18 €	1,88%
66 - Charges financières	2 940,00 €	2 566,67 €	- 373,33 €	-12,70%
67 - Charges exceptionnelles	4 293,20 €	20 908,43 €	16 615,23 €	387,01%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>9 029 259,97 €</b>	<b>9 633 387,78 €</b>	<b>604 127,81 €</b>	<b>6,69%</b>

Le total des dépenses réelles de fonctionnement atteint 9 633 000 € et conserve une dynamique de croissance importante, de 6,7% après 10% de 2020 à 2021. Cette dynamique traduit à la fois la reprise d'activité après le creux de 2020 et de la crise sanitaire et

l'engagement fort du Centre de gestion dans son nouveau projet, au bénéfice des employeurs publics et du territoire.

Rapportées au BP 2022, les dépenses sont réalisées à hauteur de 95%.

### Répartition des dépenses de fonctionnement



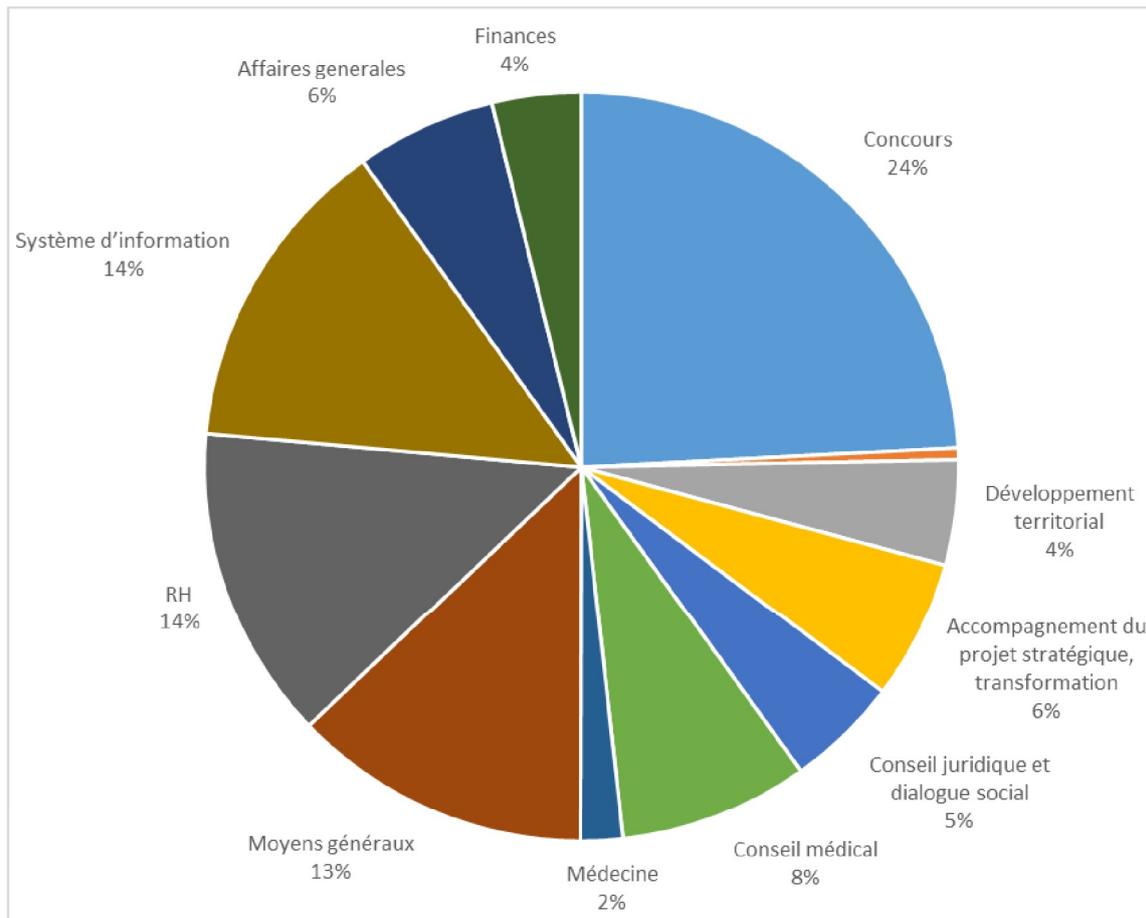
La répartition des dépenses entre les différents chapitres budgétaires reste stable par rapport à 2021, dominée par les charges de personnel, qui en représentent 79%.

Les **charges à caractère général** atteignent 1 577 000 €, soit 17% des dépenses réelles de fonctionnement, en croissance de 6,4% par rapport à 2021.

L'organisation des concours représente 24% de ces dépenses, soit 381 450 €. Suivent les dépenses liées aux ressources humaines, au système d'information et aux moyens généraux, qui représentent chacune 13 à 14% des charges à caractère général (entre 202 000 € et 217 000 €) et soutiennent le bon fonctionnement des services et la qualité des prestations rendues. On notera d'ailleurs l'effort de formation du Centre de gestion au bénéfice de ses agents, condition du maintien et du développement des expertises comme de la qualité de la transformation de l'organisation.

Les dépenses liées au développement territorial (71 600 €) augmentent traduisant la volonté du Centre de gestion de faire connaître ses prestations et de renforcer sa proximité avec les acteurs du territoire.

Enfin, l'organisation des élections professionnelles à la fin de l'année 2022, s'est traduite par un surcroît conjoncturel de dépenses dans le secteur du conseil juridique et du dialogue social, à hauteur de 46 700 €, correspondant à la mise en place du vote électronique et à l'acheminement du matériel de vote dans l'ensemble des collectivités et établissements publics concernés.



Les **dépenses consacrées au personnel** représentent 79% des dépenses réelles de fonctionnement, soit 7 613 100 €, en augmentation de 6,8% par rapport à 2021.

Comme pour l'ensemble du secteur public, l'année 2022 est marquée par l'augmentation du point d'indice de 3,5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet, ainsi que par l'augmentation du SMIC, dont les coûts sont respectivement évalués à 69 000 € et 6 300 €.

La masse salariale du Centre de gestion se décompose en trois pôles :

- Les **services permanents** du Centre de gestion, qui évoluent de 94 postes pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 98 au 31 décembre 2022. On notera notamment la création d'un poste de chef du service Conseil et développement en management et organisation et d'un poste de chef du service Recrutement et parcours professionnels qui illustrent la volonté du Centre de gestion de renforcer son soutien aux employeurs publics et de contribuer à la dynamique et à l'attractivité de l'emploi public territorial. Un médecin a en outre rejoint l'équipe du service Médecine du travail qui poursuit sa consolidation au bénéfice de la santé et de la qualité de vie au travail au sein des collectivités et établissements publics adhérents.

Les services permanents du Centre de gestion représentent **77% de la masse salariale**, soit **5 829 000 €**.

Le glissement vieillesse technicité (avancements d'échelon et de grades) est estimé à 1,6% soit 77 100 €.

S'y ajoutent les dépenses de médecine de prévention pour un montant de 11 400 € et d'assurance des risques statutaires pour un montant de 153 000 €.

- Les **missions temporaires**.

Leur effectif varie en nombre d'agents comme en équivalent temps plein (ETP) au regard des besoins des collectivités et en fonction des capacités du Centre de gestion à pourvoir aux recrutements nécessaires. Comme l'ensemble du secteur public, le Centre de gestion souffre en la matière du resserrement du marché du travail. Alors que l'année 2021 s'était traduite par une reprise dynamique de l'emploi temporaire après la crise sanitaire, on note, à compter de l'été 2022, un frein dans la capacité à répondre aux besoins des collectivités en matière de remplacements et renforts.

Leur masse salariale s'élève en 2022 à **1 221 200 €**. La masse salariale liée aux missions temporaires représente **16% de la masse salariale totale**.

- Les 5% restants de la masse salariale, soit 398 700 €, sont consacrés d'une part aux **fonctionnaires momentanément privés d'emploi et aux allocations de retour à l'emploi** et d'autre part à des **personnels vacataires** qui concourent de manière ponctuelle mais indispensable aux prestations du Centre de gestion, principalement médecins qui instruisent les dossiers et participent aux séances du comité médical, jurys de concours, médiateurs et déontologues.

Les **autres charges de gestion courante** représentent 4% des dépenses, soit 420 000 €, dont 324 000 € pour le remboursement du droit syndical, 83 800 € pour les indemnités et déplacements des élus et 3 800 € pour la participation au congé formation d'un agent.

Enfin, les autres dépenses, **charges financières et charges exceptionnelles**, couvrent une part résiduelle du budget. Les charges exceptionnelles, qui s'élèvent à 20 900 €, correspondent à des titres annulés sur l'exercice 2021 du fait d'écritures erronées dans la comptabilisation des titres restaurant. Les charges financières, du fait d'un emprunt vieillissant, diminuent régulièrement et représentent moins de 2 600 € en 2022.

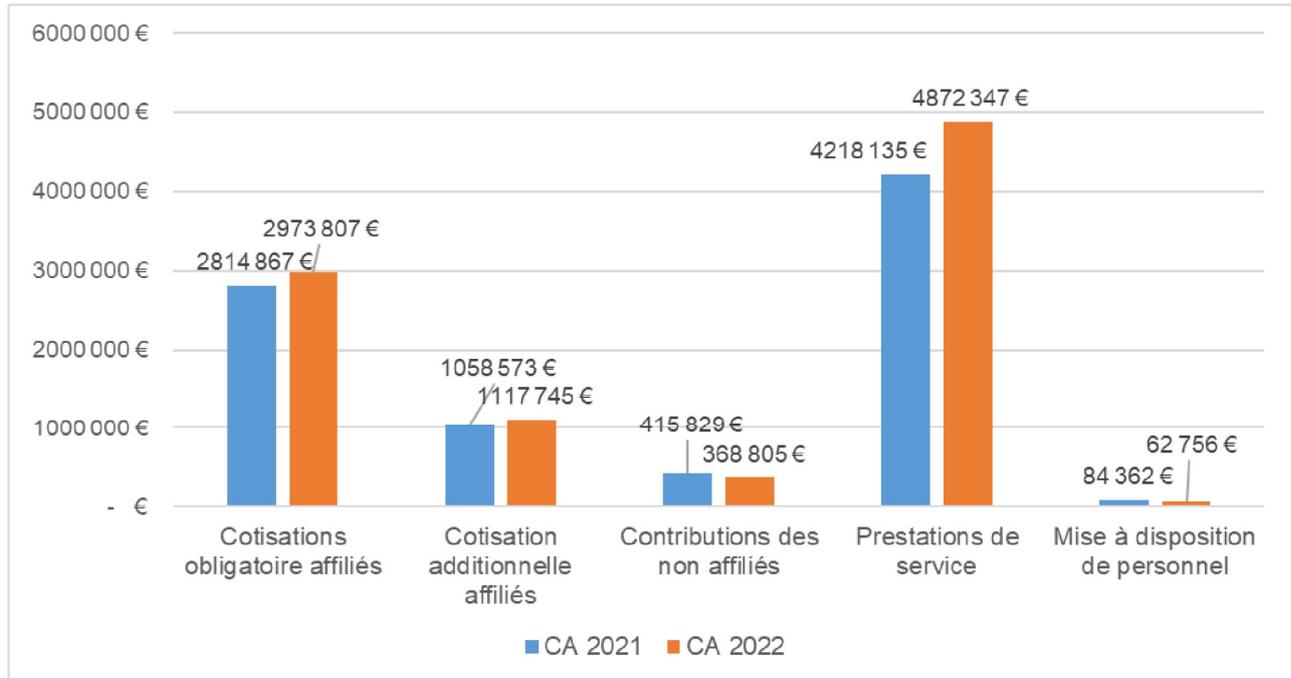
## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre budgétaire	CA 2021	CA 2022	Différence	Variation
013 - Atténuation de charges	112 196 €	176 705,65 €	64 509,19 €	57,50%
70 - Produit des activités	8 691 060 €	9 395 460,27 €	704 400,27 €	8,10%
74 - Dotations, subventions et participations	276 081 €	301 476,46 €	25 395,62 €	9,20%
75 - Autres produits de gestion courante	247 826 €	52 242,28 €	- 195 583,33 €	-78,92%
77 - Produits exceptionnels	3 092 €	-	- 3 092,09 €	-100,00%
<b>Recettes réelles</b>	<b>9 330 255,00 €</b>	<b>9 925 884,66 €</b>	<b>595 629,66 €</b>	<b>6,38%</b>

Les recettes atteignent 9 926 000 €, soit une augmentation de 6,4% par rapport à 2021 et un taux de réalisation de 97% par rapport au budget prévisionnel.

Le **produit des activités** représente 95% des recettes de fonctionnement, soit 9 395 500 €, en croissance de 8 % par rapport à 2021. Il inclut le produit des cotisations ainsi que les recettes attachées aux prestations facultatives rendues par le Centre de gestion.

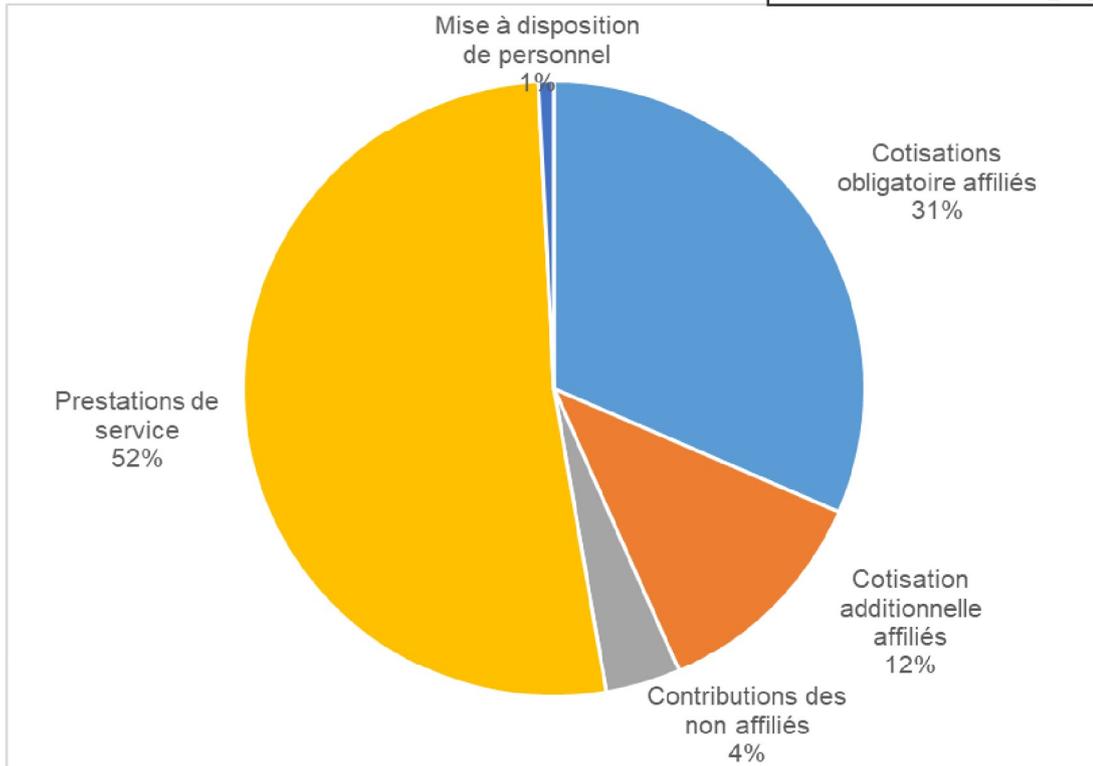
### Produit des activités – évolution de 2021 à 2022



La dynamique de ces recettes est pour une part liée à celle des cotisations et contributions, qui bénéficient de l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Elles sont ainsi en hausse d'environ 5,6% pour atteindre 4 460 400 €. L'apparente baisse des contributions des non affiliés au socle commun est faussée par une erreur d'imputation qui gonfle artificiellement leur montant en 2021.

Surtout, les prestations de service conservent une dynamique positive, avec une croissance de 15,5% de 2021 à 2022, après une croissance de quasiment 50% de 2020 à 2021. Elles atteignent ainsi 4 872 400 €.

La part des prestations de service progresse ainsi au sein du produit des activités, dont elle représente 52% (44,5% des recettes réelles totales) :

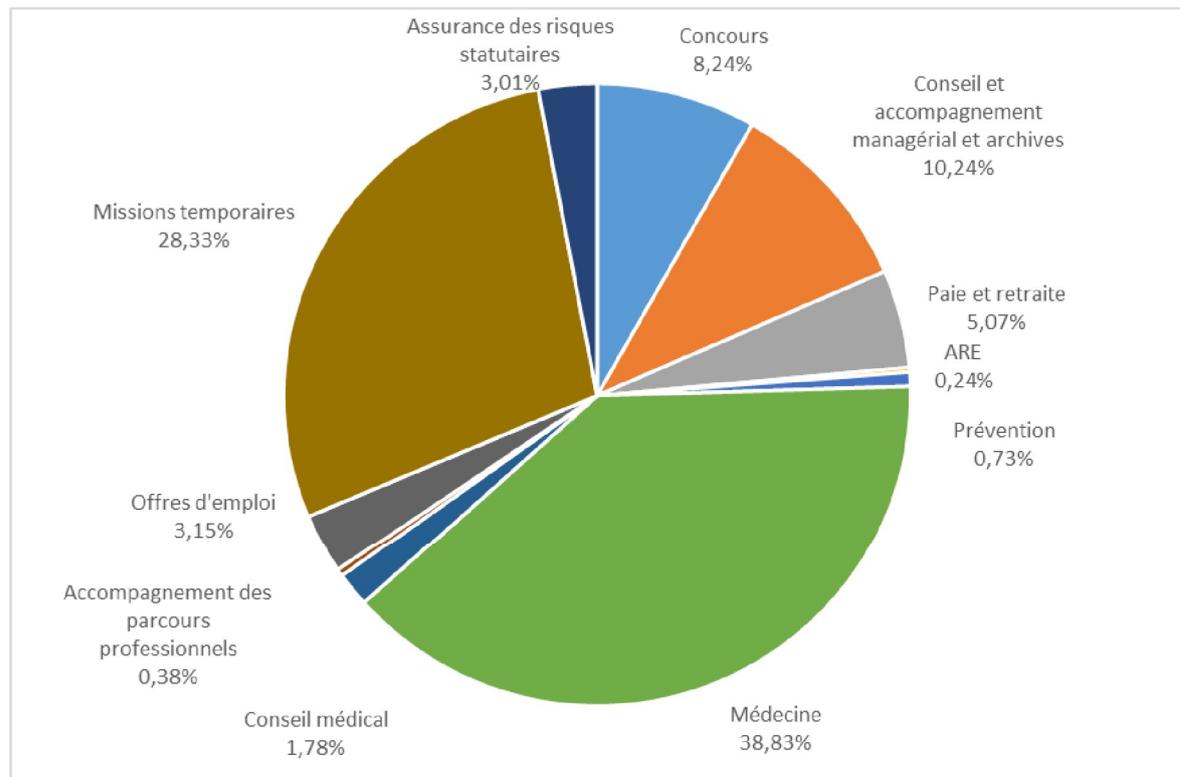


Les principales prestations de service restent la médecine (1 892 000 €) et les missions temporaires (1 380 500 €), qui représentent respectivement 39% et 28% du total des recettes de prestation. Alors que la médecine conserve une dynamique positive, les recettes des missions temporaires se stabilisent, freinées par la conjoncture du marché de l'emploi qui ralentit les recrutements.

	CA 2021	CA 2022	Différence	Variation
Médecine	1 357 551,24	1 891 877	534 325,62	39,36%
Missions temporaires	1 378 698,68	1 380 511	1 812,32	0,13%

Concernant les autres prestations, les principales dynamiques s'observent au niveau de l'accompagnement des parcours professionnels (18 300 €, +41,6%), des offres d'emploi (153 400 €, +32%) et de la paie et de la retraite (247 000 €, +2,3%). Liées au rythme d'organisation des concours, les recettes liées diminuent en 2022 (401 500 €, -8%).

## Décomposition des recettes liées aux prestations de service



Les **dotations, subventions et participations** augmentent de 9,2% pour atteindre 301 500 €. Les contributions des collectivités pour la prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE) diminue, compensée par une augmentation des transferts du budget annexe vers le budget principal au titre des concours.

Les **autres produits de gestion courante** apparaissent artificiellement en baisse. Celle-ci résulte en effet d'un changement d'imputation comptable des frais de gestion de l'assurance du risque statutaire, transférée au chapitre 70 – produit des activités (146 700 €) et de la participation des agents aux titres restaurant, dont la comptabilisation est revue. En 2022, ce chapitre couvre le loyer perçu pour la mise à disposition de locaux au COS44 au titre de l'année 2022 ainsi qu'un reliquat de 2021.

Les **atténuations de charge**, qui correspondent aux remboursements des arrêts maladie par la Sécurité sociale et l'assurance du risque statutaire, augmentent de 57,5%, atteignant 176 706 €.

## LE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

	CA 2021	CA 2022	Différence
Produits de gestion	9 327 163 €	9 925 885 €	598 721 €
Charges de gestion	9 022 027 €	9 609 913 €	587 886 €
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>305 137 €</b>	<b>315 972 €</b>	<b>10 835 €</b>
Résultat financier	- 2 940 €	- 2 567 €	373 €
Résultat exceptionnel	- 1 201 €	- 20 908 €	- 19 707 €
Solde opérations d'ordre	- 172 969 €	- 145 647 €	27 322 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>128 027 €</b>	<b>146 850 €</b>	<b>18 823 €</b>

Le **résultat de fonctionnement de l'exercice** s'améliore de 18 000 € et s'élève à **146 850 €**.

Le **résultat de fonctionnement cumulé** à l'issue de l'exercice 2022 se consolide donc et se porte à **2 150 155 €**.



### 3/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2022 à 152 550 €, intégrant les dépenses d'équipement et le remboursement en capital de la dette.

Chapitre budgétaire	CA 2021	CA 2022	Différence	Variation
16 - Emprunts	33 333,32 €	33 333,32 €	- €	0,00%
20 - Immobilisations incorporelles	35 011,20 €	12 753,60 €	- 22 257,60 €	-63,57%
21 - Immobilisations corporelles	136 691,12 €	106 464,15 €	- 30 226,97 €	-22,11%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>205 035,64 €</b>	<b>152 551,07 €</b>	<b>- 52 484,57 €</b>	<b>-25,60%</b>

**Les dépenses d'équipement** représentent 119 200 €. Elles restent contenues pour deux raisons majeures :

- le Centre de gestion est avant tout un établissement de service, dont l'investissement a vocation à rester modéré ;
- la démarche de transformation en cours conduit à privilégier une approche globale et structurée, en phase avec le projet stratégique. Un certain nombre de projets d'investissement (relatifs à la flotte automobile, aux locaux, au système d'information) font ainsi l'objet d'études préalables, initiées en 2022 ou à venir en 2023.

Les dépenses d'équipement en 2022 ont porté sur :

- En terme de système d'information, l'acquisition de postes de travail (plan d'équipement sur trois ans) à hauteur de 37 915 € et l'évolution de solutions applicatives et de l'infrastructure à hauteur de 11 334 € ;
- En terme de bâtiment, des travaux d'amélioration et de sécurité à hauteur de 14 589 € et des travaux de câblage à hauteur de 33 382 € ;
- L'acquisition de mobilier à hauteur de 13 809 € dans le cadre de déménagement des services et de mobilier adapté dans le cadre d'aménagements de postes à hauteur de 2 177 € ;
- L'acquisition de matériel médical à hauteur de 6 010 €.

**Le remboursement en capital de la dette** est stable, à 33 333 €, résultant d'un emprunt unique d'un montant de 400 000 € sur 12 ans (jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2029), contracté en 2017 auprès de la Banque Postale, au taux fixe de 1,12%.

L'encours de la dette s'élève à 208 333 €, portant la capacité de désendettement à 0,56 année, ratio tout-à-fait favorable.

Au 31 décembre 2022, **les restes à réaliser** en dépenses s'élèvent à 67 116,83 € et portent sur :

- des évolutions d'applications logicielles, notamment finances et gestion du temps, pour un montant de 16 787,03 € ;
- le renouvellement en cours des postes de travail informatiques pour un montant de 32 662,80 € ;
- des travaux de rénovation de la chaufferie pour un montant de 17 667 €.

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

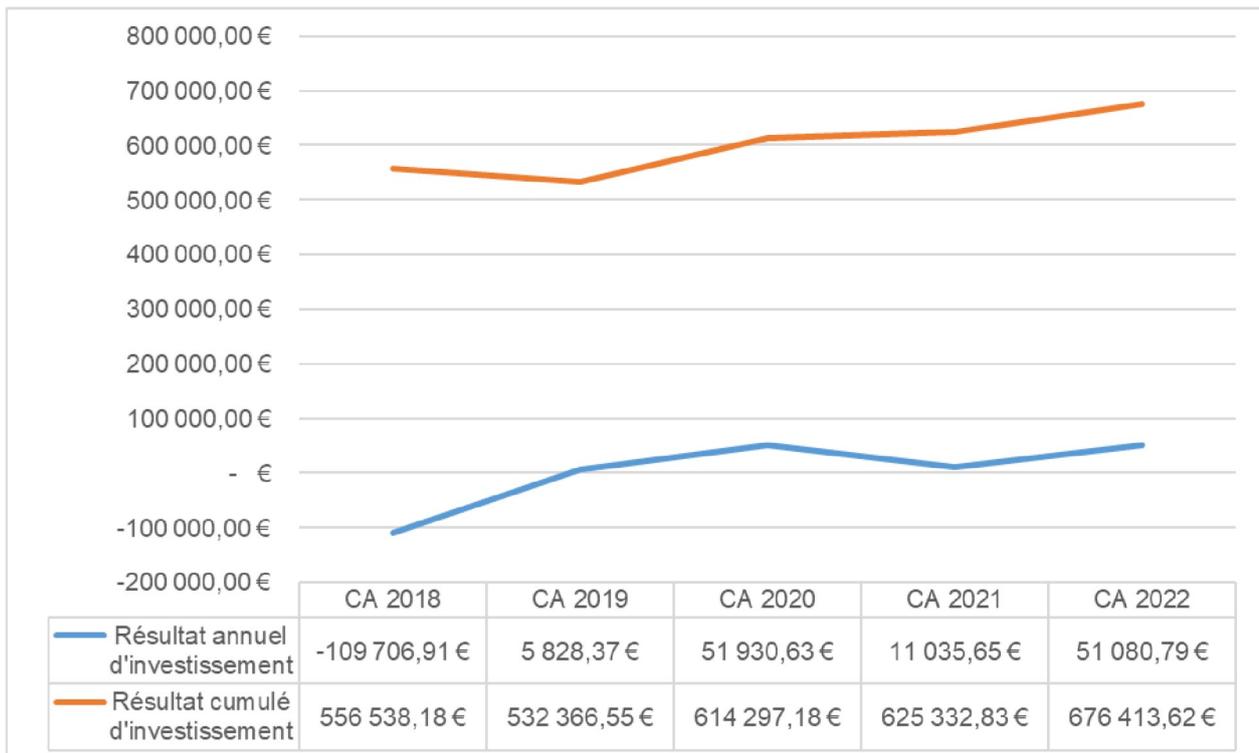
Les recettes réelles d'investissement se limitent au **FCTVA**, d'un montant de 57 985 €.

La **provision pour amortissement** (recette d'ordre en investissement, venant compenser la provision pour amortissement, dépense d'ordre en fonctionnement), s'élève en 2022 à 146 678,36 €.

## RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT

	CA 2021	CA 2022
Dépenses réelles d'investissement	205 035,64 €	152 551,07 €
Recettes réelles d'investissement	43 102,49 €	57 984,61 €
Solde opérations d'ordre	172 968,80 €	145 647,25 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>11 035,65 €</b>	<b>51 080,79 €</b>

Le **résultat d'investissement de l'exercice** s'élève à un peu plus de **51 000 €**, portant le **résultat cumulé** à **676 414 €**.



## BUDGET ANNEXE

En 2013, un budget annexe a été adossé au budget principal du Centre de gestion de Loire-Atlantique, centre coordonnateur régional pour les Pays de la Loire.

Ce budget annexe correspond au budget régional, outil au service de la mise en œuvre du schéma régional de mutualisation, de coopération et de spécialisation signé par les cinq centres de gestion des Pays de la Loire en septembre 2022.

Ce budget ne présente des opérations qu'au titre de la section de fonctionnement.

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CHAPITRES	CA2021	CA2022	Différence	Variation
70	PRODUITS DES ACTIVITES	<b>1 316 745,38</b>	<b>1 045 953,02</b>	- <b>270 792,36</b>	<b>-20,57%</b>
<i>dont</i>	<i>Concours</i>	<i>1 195 972,38</i>	<i>955 030,02</i>	<i>-240 942,36</i>	<i>-20,15%</i>
	<i>FMPE</i>	<i>120 773,00</i>	<i>90 923,00</i>	<i>-29 850,00</i>	<i>-24,72%</i>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	<b>615,38</b>		- 615,38	
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 317 360,76</b>	<b>1 045 953,02</b>	- <b>271 407,74</b>	<b>-20,60%</b>

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 1 045 953 € soit une diminution de 20,6% par rapport à 2021.

Les recettes reposent en effet quasi-exclusivement sur le **transfert du CNFPT**, calculé sur la base des cotisations versées par les collectivités au CNFPT (année n-2), à laquelle est appliqué un taux fixe de 0,331%. Or, en 2020, en raison de la crise sanitaire, les collectivités ont été exonérées de deux mois de cotisation. En 2022, le transfert du CNFPT est donc inférieur de 322 700 € à celui de 2021, se portant ainsi à 892 030 € pour la part concours et 90 923 € pour la part FMPE.

A ce transfert, viennent s'ajouter :

- Le **remboursement des conventions concours**, qui correspond aux participations des autres centres de gestion en remboursement de frais d'organisation de concours. Celui-ci s'élève à 24 994 € en 2022.
- Le **remboursement des coûts lauréat** pour les candidats relevant de centres de gestion ou de collectivités n'ayant pas participé aux frais d'organisation du concours. Il représente 38 000 € en 2022.

## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CHAPITRES	CA2021	CA2022	Différence	Variation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	<b>548 226,34</b>	<b>1 205 876,44</b>	<b>657 650,10</b>	<b>119,96%</b>
dont	Concours	540 007,19	1 130 349,41	590 342,22	109,32%
	Schéma régional	1 230,98	71 158,03	69 927,05	5680,60%
	Emploi	1 788,00	4 369,00	2 581,00	144,35%
	PSC	-00		-00	
	FMPE	5 200,17		-5 200,17	-100,00%
012	CHARGES DE PERSONNEL	-	<b>7 313,90</b>	<b>7 313,90</b>	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	<b>6 256,72</b>	<b>6 256,72</b>	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>548 226,34</b>	<b>1 219 447,06</b>	<b>671 220,72</b>	<b>122,43%</b>

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 1 219 500 €, soit une hausse de plus de 122% par rapport à l'exercice 2021, essentiellement du fait d'une forte reprise de l'activité concours.

Pour la première année, les dépenses du budget régional incluent des **dépenses de personnel**, pour l'animation et du pilotage du schéma régional. Le montant de ces dépenses s'élève en 2022 à 7 314 €.

L'essentiel du budget relève cependant des **charges à caractère général** qui représentent 73% des dépenses.

En leur sein, 94% relèvent de l'activité concours, soit 1 130 350 €.

Les remboursements des frais d'organisation de concours représentent 441 200 € ainsi répartis :

Centre de gestion	Montant	Concours
CDG44	208 622 €	2020 : Technicien / 2021 : rédacteur principal / 2022 : Technicien, EJE, Adjoint d'animation
CDG72	53 420 €	2020 : ETAPS / 2021 : rédacteur ppal
CDG85	179 147 €	2021 : Rédacteur, Infirmier en soins généraux

S'y ajoutent :

- le reversement du transfert de la dotation CNFPT au budget annexe grand ouest, adossé au CDG35, à hauteur de 540 480 € ;
- la prise en charge des coûts lauréats auprès des CDG des autres régions, qui représente 128 546 € ;
- des coûts annexes tels que la location de salles et de mobilier ou les frais de déplacement des jurys de concours pour un montant d'un peu plus de 20 000 €.

Les autres postes constituant les charges à caractère général supportent la mise en œuvre du plan d'action du schéma régional de coordination, mutualisation et spécialisation, à savoir :

- les missions d'accompagnement à l'élaboration du schéma régional puis de sensibilisation des équipes des centres de gestion, confiées à Politeia, à hauteur de 68 300 € ;
- la promotion de l'emploi public, à travers la participation à des salons (3 900 €) et l'organisation de la CRET (417 €).

S'ajoutent enfin 6 250 € de **charges exceptionnelles** correspondant à l'annulation de titres sur exercice antérieur.

## RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE

	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement	1 317 360,76	1 045 953,02
Dépenses réelles de fonctionnement	548 226,34	1 219 447,06
<b>Epargne brute</b>	<b>769 134,42</b>	<b>- 173 494,04</b>

Comme cela avait été envisagé au BP 2022, la forte augmentation des dépenses conjuguée à la baisse conjoncturelle des recettes conduit à constater un résultat déficitaire de l'exercice. Ce résultat, estimé à 449 290 € lors du vote du BP est néanmoins contenu à 173 500 €, du fait de dépenses inférieures et de recettes supérieures à la prévision.

Ce résultat déficitaire est compensé par le report du résultat cumulé qui passe de 2 293 132,17 € à 2 119 638,13 € à l'issue de l'exercice.